

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Martine MIRANDE
	David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Michel ADAM
	Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
	Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 06-180531-FIN-

BUDGET ANNEXE DU SICTOM : DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. CASABONNE fait suite à des titres émis en doublon en début d'année 2017, un titre relatif à l'organisme PAPREC FRANCE, doit être annulé pour un montant de 3 973.32 €.

Les crédits nécessaires étant insuffisants en section de fonctionnement sur l'article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs), il est proposé la décision modificative suivante :

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) .....	+ 3 974 €
022 – Dépenses Imprévues .....	- 3 974 €

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n°1 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures



Affiché le 12.06.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

